

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 mai 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Les travaux de rétablissement de la rue Pierre Baizet à Lyon 9° font l'objet d'un marché n° 970 777 R, sur bordereau de prix, attribué à l'entreprise Gerland Lyon.

Ces travaux consistent, dans le cadre de la réalisation du boulevard périphérique nord de Lyon, à créer une voirie d'environ 500 mètres de longueur contournant par l'est les emprises du demi-échangeur de Pierre Baizet en cours de construction.

Le projet d'avenant n° 1 à ce marché a pour objet de prendre en compte les modifications des conditions initiales du marché apparues lors du déroulement des travaux qui se traduiront par :

- la modification de certaines quantités initiales,
- la réalisation d'un ouvrage supplémentaire,
- des contraintes et des méthodes d'exécution non prévues au marché.

Le coût de ces modifications est évalué à 1130 986,50 F HT et hors révisions, soit environ 1,37 MF TTC, ce qui porterait le marché initial de 7 800 370,10 F HT à 8 931 356,60 F HT, soit 10 771 216,06 F TTC.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé à ce projet d'avenant le 21 avril 1998 ;

B - Propose d'accepter le principe de projet de cet avenant n° 1 au marché n° 970 777 R, de l'autoriser à le signer et à accomplir tous actes y afférents, enfin de fixer l'imputation de la dépense ainsi que l'inscription de la recette ;

Vu le présent dossier ;

Vu le marché n° 970 777 R passé avec l'entreprise Gerland Lyon ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres en date du 21 avril 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le principe de projet de cet avenant n° 1 au marché n° 970 777 R.

2° - Autorise monsieur le président à le signer et à accomplir tous actes y afférents.

3° - La dépense qui en résultera sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 231 510 - fonction 64 - opération 0189.

4° - La recette correspondante du département du Rhône, au titre de sa participation au financement du boulevard périphérique nord, sera inscrite au budget principal - compte 138 300 - fonction 64 - opération 0189.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,

pour le président,